

Résultats financiers

États financiers consolidés résumés

États consolidés résumés des résultats	2
États consolidés résumés du résultat global	3
Bilans consolidés résumés	4
États consolidés résumés des variations des capitaux propres	5
Tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités	8
Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière	8
Note 2. Méthodes comptables significatives	8
Note 3. Norme IFRS de comptabilité future et modifications	9
Note 4. Filiales	9
Note 5. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	10
Note 6. Impôt sur le résultat	10
Note 7. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire	11
Note 8. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	11
Note 9. Créances sur cartes de crédit	12
Note 10. Dette à long terme	12
Note 11. Capital social	14
Note 12. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme	16
Note 13. Instruments financiers	18
Note 14. Passifs éventuels	21
Note 15. Informations sectorielles	23

États consolidés résumés des résultats

(non audité) (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	16 semaines closes les		40 semaines closes les	
	5 oct. 2024	7 oct. 2023	5 oct. 2024	7 oct. 2023
Produits	18 685 \$	18 407 \$	46 511 \$	45 424 \$
Charges d'exploitation				
Coût des stocks vendus	12 665	12 534	31 126	30 634
Frais de vente et charges générales et administratives	4 402	4 642	12 001	11 503
	17 067	17 176	43 127	42 137
Résultat d'exploitation	1 618	1 231	3 384	3 287
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 5)	875	85	1 087	229
Bénéfice avant impôt sur le résultat	743	1 146	2 297	3 058
Impôt sur le résultat (note 6)	303	202	698	680
Bénéfice net	440	944	1 599	2 378
Attribuable aux :				
Actionnaires de la société (note 7)	29	624	685	1 568
Participations ne donnant pas le contrôle	411	320	914	810
Bénéfice net	440 \$	944 \$	1 599 \$	2 378 \$
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) (note 7)				
De base	0,11 \$	4,46 \$	4,89 \$	11,09 \$
Dilué	0,08 \$	4,41 \$	4,80 \$	10,98 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

États consolidés résumés du résultat global

(non audité) (en millions de dollars canadiens)	16 semaines closes les		40 semaines closes les	
	5 oct. 2024	7 oct. 2023	5 oct. 2024	7 oct. 2023
Bénéfice net	440 \$	944 \$	1 599 \$	2 378 \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt				
Éléments reclassés en résultat net ou qui pourraient l'être ultérieurement :				
Écart de conversion	(1)	5	1	5
(Pertes) profits sur les couvertures de flux de trésorerie (note 13)	(10)	—	(17)	6
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :				
(Pertes actuarielles nettes) gains actuariels nets au titre des régimes à prestations définies (note 12)	(7)	(37)	26	58
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	30	2	49	2
Autres éléments du résultat global	12	(30)	59	71
Résultat global	452	914	1 658	2 449
Attribuable aux :				
Actionnaires de la société	49	611	739	1 609
Participations ne donnant pas le contrôle	403	303	919	840
Résultat global	452 \$	914 \$	1 658 \$	2 449 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Bilans consolidés résumés

(non audité) (en millions de dollars canadiens)	5 oct. 2024	Aux	
		7 oct. 2023	31 déc. 2023
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 628 \$	1 767 \$	2 451 \$
Placements à court terme	536	677	472
Créances	1 356	1 328	1 377
Créances sur cartes de crédit (note 9)	3 890	3 946	4 132
Stocks	6 043	5 897	5 829
Charges payées d'avance et autres actifs	866	935	629
Actifs détenus en vue de la vente	94	91	46
Total des actifs courants	14 413	14 641	14 936
Immobilisations corporelles	12 316	11 552	11 857
Actifs au titre de droits d'utilisation	4 979	4 302	4 408
Immeubles de placement	5 484	5 399	5 366
Coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	838	879	884
Immobilisations incorporelles	5 586	6 136	6 009
Goodwill	4 894	4 883	4 879
Impôt différé	131	133	138
Dépôts de garantie	36	39	38
Autres actifs (note 12)	1 296	1 027	1 255
Total des actifs	49 973 \$	48 991 \$	49 770 \$
PASSIFS			
Passifs courants			
Dette bancaire	167 \$	22 \$	13 \$
Fournisseurs et autres passifs	6 731	6 669	6 887
Passif au titre de la fidélisation	129	195	123
Provisions (note 14)	514	127	121
Impôt sur le résultat à payer	150	222	307
Dépôts à vue de clients	187	147	166
Dette à court terme (note 9)	600	650	850
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 10)	1 132	2 373	2 355
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	915	871	880
Participation des pharmaciens propriétaires	360	408	370
Total des passifs courants	10 885	11 684	12 072
Provisions	99	85	96
Dette à long terme (note 10)	13 994	12 667	12 641
Obligations locatives	5 091	4 369	4 563
Passif lié aux parts de fiducie	4 115	3 498	3 881
Impôt différé	1 661	1 881	1 870
Autres passifs (note 12)	1 217	1 112	1 184
Total des passifs	37 062	35 296	36 307
CAPITAUX PROPRES			
Capital social (note 11)	3 301	3 346	3 325
Résultats non distribués	5 037	5 645	5 421
Surplus d'apport	(2 703)	(2 147)	(2 275)
Cumul des autres éléments du résultat global	244	207	204
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	5 879	7 051	6 675
Participations ne donnant pas le contrôle	7 032	6 644	6 788
Total des capitaux propres	12 911	13 695	13 463
Total des passifs et des capitaux propres	49 973 \$	48 991 \$	49 770 \$

Passifs éventuels (note 14).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

États consolidés résumés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audité)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Total du capital social	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écarts de conversion	Couvertures de flux de trésorerie et autres	Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement	Total du cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 déc. 2023	2 508 \$	817 \$	3 325 \$	5 421 \$	(2 275) \$	28 \$	1 \$	175 \$	204 \$	6 788 \$	13 463 \$
Bénéfice net	—	—	—	685	—	—	—	—	—	914	1 599
Autres éléments du résultat global ⁽ⁱ⁾	—	—	—	14	—	1	(10)	49	40	5	59
Résultat global	— \$	— \$	— \$	699 \$	— \$	1 \$	(10) \$	49 \$	40 \$	919 \$	1 658 \$
Incidence de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (note 11)	49	—	49	—	(11)	—	—	—	—	(15)	23
Actions rachetées et annulées (note 11)	(74)	—	(74)	(736)	—	—	—	—	—	—	(810)
Incidence nette des actions détenues en fiducie (note 11)	1	—	1	(3)	—	—	—	—	—	—	(2)
Transactions portant sur le capital de Loblaw et dividendes	—	—	—	—	(417)	—	—	—	—	(660)	(1 077)
Dividendes déclarés											
Par action ordinaire (en dollars) (note 11)											
– 2,353 \$	—	—	—	(311)	—	—	—	—	—	—	(311)
Par action privilégiée (en dollars) (note 11)											
– Série I – 1,0875 \$	—	—	—	(10)	—	—	—	—	—	—	(10)
– Série III – 0,9750 \$	—	—	—	(8)	—	—	—	—	—	—	(8)
– Série IV – 0,9750 \$	—	—	—	(8)	—	—	—	—	—	—	(8)
– Série V – 0,890625 \$	—	—	—	(7)	—	—	—	—	—	—	(7)
	(24) \$	— \$	(24) \$	(1 083) \$	(428) \$	— \$	— \$	— \$	— \$	(675) \$	(2 210) \$
Solde au 5 oct. 2024	2 484 \$	817 \$	3 301 \$	5 037 \$	(2 703) \$	29 \$	(9) \$	224 \$	244 \$	7 032 \$	12 911 \$

États consolidés résumés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audité)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Total du capital social	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écarts de conversion	Couvertures de flux de trésorerie et autres	Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement	Total du cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 déc. 2022	2 616 \$	817 \$	3 433 \$	5 075 \$	(1 864) \$	28 \$	5 \$	164 \$	197 \$	6 339 \$	13 180 \$
Bénéfice net	—	—	—	1 568	—	—	—	—	—	810	2 378
Autres éléments du résultat global ⁱ⁾	—	—	—	31	—	3	5	2	10	30	71
Résultat global	— \$	— \$	— \$	1 599 \$	— \$	3 \$	5 \$	2 \$	10 \$	840 \$	2 449 \$
Incidence de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (note 11)	8	—	8	—	1	—	—	—	—	3	12
Actions rachetées et annulées (note 11)	(96)	—	(96)	(710)	—	—	—	—	—	—	(806)
Incidence nette des actions détenues en fiducie (note 11)	1	—	1	1	—	—	—	—	—	—	2
Transactions portant sur le capital de Loblaw et dividendes	—	—	—	—	(284)	—	—	—	—	(538)	(822)
Dividendes déclarés											
Par action ordinaire (en dollars) (note 11)											
– 2,086 \$	—	—	—	(287)	—	—	—	—	—	—	(287)
Par action privilégiée (en dollars) (note 11)											
– Série I – 1,0875 \$	—	—	—	(10)	—	—	—	—	—	—	(10)
– Série III – 0,9750 \$	—	—	—	(8)	—	—	—	—	—	—	(8)
– Série IV – 0,9750 \$	—	—	—	(8)	—	—	—	—	—	—	(8)
– Série V – 0,890625 \$	—	—	—	(7)	—	—	—	—	—	—	(7)
	(87) \$	— \$	(87) \$	(1 029) \$	(283) \$	— \$	— \$	— \$	— \$	(535) \$	(1 934) \$
Solde au 7 oct. 2023	2 529 \$	817 \$	3 346 \$	5 645 \$	(2 147) \$	31 \$	10 \$	166 \$	207 \$	6 644 \$	13 695 \$

i) Les autres éléments du résultat global comprennent un gain actuariel de 26 millions de dollars (gain de 58 millions de dollars en 2023), dont une tranche de 14 millions de dollars (gain de 31 millions de dollars en 2023) est présentée dans les résultats non distribués, et une autre de 12 millions de dollars (gain de 27 millions de dollars en 2023), dans les participations ne donnant pas le contrôle. Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent également une perte de 7 millions de dollars sur les couvertures de flux de trésorerie (profit de 1 million de dollars en 2023). Les participations ne donnant pas le contrôle ne comprennent aucun profit ni aucune perte de change (profit de 2 millions de dollars en 2023).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie

(non audité)
(en millions de dollars canadiens)

	16 semaines closes les		40 semaines closes les	
	5 oct. 2024	7 oct. 2023	5 oct. 2024	7 oct. 2023
Activités d'exploitation				
Bénéfice net	440 \$	944 \$	1 599 \$	2 378 \$
Ajouter (déduire) :				
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 5)	875	85	1 087	229
Impôt sur le résultat (note 6)	303	202	698	680
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	787	763	1 998	1 930
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	1	1	1	1
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	(34)	1	(16)	(69)
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers (note 13)	(58)	45	—	91
Variation du compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit (note 9)	9	11	19	25
Variation des provisions (note 14)	(28)	(19)	396	12
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 8)	216	277	(513)	(136)
Variation des créances sur cartes de crédit, montant brut (note 9)	55	15	223	(17)
Impôt sur le résultat payé	(333)	(283)	(1 063)	(876)
Intérêts perçus	23	22	65	57
Autres	(140)	36	(118)	33
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	2 116	2 100	4 376	4 338
Activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	(609)	(624)	(1 393)	(1 316)
Entrées d'immobilisations incorporelles	(124)	(132)	(286)	(316)
Acquisition de placements à court terme	(124)	(146)	(64)	(174)
Produit de la cession d'actifs	225	33	286	216
Paielements au titre de la location reçus relativement aux contrats de location-financement	2	4	8	10
(Avances) remboursements sur les prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir	(15)	5	3	42
Cession de titres à long terme	19	76	82	76
Diminution (augmentation) des dépôts de garantie (note 9)	249	246	2	(3)
Autres	(74)	(18)	(89)	(61)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(451)	(556)	(1 451)	(1 526)
Activités de financement				
Augmentation de la dette bancaire	129	4	154	14
Diminution de la dette à court terme (note 9)	(50)	—	(250)	(50)
Augmentation des dépôts à vue de clients	12	10	21	22
Dette à long terme – Émise (note 10)	287	451	2 228	1 776
– Remboursements (note 10)	(1 206)	(677)	(2 141)	(1 530)
Intérêts payés	(300)	(268)	(750)	(706)
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – intérêts (note 5)	(76)	(65)	(180)	(158)
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – capital	(226)	(221)	(575)	(543)
Capital social – Émis (note 11)	9	1	44	7
– Racheté et détenu en fiducie (note 11)	(10)	(7)	(10)	(7)
– Racheté et annulé (note 11)	(289)	(376)	(779)	(836)
Capital social ordinaire de Loblaw – Émis	19	9	145	39
– Racheté et détenu en fiducie	(72)	(72)	(72)	(72)
– Racheté et annulé	(255)	(170)	(835)	(626)
Dividendes – aux porteurs d'actions ordinaires	(216)	(196)	(399)	(373)
– aux porteurs d'actions privilégiées	(22)	(19)	(41)	(41)
– aux participations ne donnant pas le contrôle	(154)	(138)	(221)	(203)
Produit des passifs financiers	—	—	—	29
Autres	(36)	(11)	(91)	(99)
Sorties nettes liées aux activités de financement	(2 456)	(1 745)	(3 752)	(3 357)
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(1)	(2)	4	(1)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(792)	(203)	(823)	(546)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	2 420	1 970	2 451	2 313
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	1 628 \$	1 767 \$	1 628 \$	1 767 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière

George Weston Limitée (« GWL » ou la « société ») est une société ouverte canadienne constituée en 1928 dont le siège social est situé au 22, av. St. Clair Est, Toronto, Canada M4T 2S5. La société mère de la société est Wittington Investments, Limited (« Wittington »).

La société exerce ses activités par l'intermédiaire de deux secteurs d'exploitation à présenter, Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw ») et Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix »). Le poste « Incidence de la consolidation » tient compte des éliminations, des ajustements intersectoriels et d'autres ajustements de consolidation. La trésorerie et les placements à court terme, et les autres placements détenus par la société, ainsi que toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribués aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts nettes, les activités du siège social et les charges administratives, sont inscrits au poste « Siège social de GWL ».

Loblaw compte deux secteurs d'exploitation à présenter : Vente au détail et Services financiers. Le secteur Vente au détail de Loblaw comprend principalement les secteurs de l'alimentation au détail et des pharmacies au détail. Loblaw offre aux Canadiens des produits d'alimentation, des services pharmaceutiques et de soins de santé, des produits de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale et des services financiers.

Propriétés de Choix détient, gère et aménage un portefeuille de haute qualité d'immeubles commerciaux et résidentiels partout au Canada.

Pendant les périodes intermédiaires, le caractère saisonnier des activités et le calendrier des jours fériés ont une incidence sur le bénéfice net trimestriel. Par conséquent, la performance trimestrielle n'est pas nécessairement représentative de la performance annuelle. Loblaw a toujours dégagé davantage de produits au quatrième trimestre qu'aux trimestres précédents de son exercice.

Note 2. Méthodes comptables significatives

Les méthodes comptables significatives ainsi que les estimations et jugements comptables critiques décrits dans les états financiers consolidés annuels audités de 2023 de la société ont été appliqués de manière uniforme lors de la préparation des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités sont présentés en dollars canadiens.

Modifications des normes IAS 7 et IFRS 7 En mai 2023, des modifications de la Norme comptable internationale (« IAS ») 7, *Tableau des flux de trésorerie*, et de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, ont été publiées afin d'améliorer la transparence des accords de financement de fournisseurs. Les modifications exigent la présentation d'informations supplémentaires au sujet des accords de financement de fournisseurs, notamment en ce qui concerne les modalités des accords, la plage des dates d'exigibilité des paiements et l'incidence de ces accords sur les flux de trésorerie et les passifs de l'entité ainsi que sur son exposition au risque de liquidité. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, et les informations à fournir seront incluses dans les notes afférentes aux états financiers consolidés annuels audités de 2024 de la société.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités sont établis selon l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, publiée par l'International Accounting Standards Board et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités de 2023 de la société et les notes y afférentes.

La publication des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités a été approuvée par le Conseil d'administration de la société le 18 novembre 2024.

Note 3. Norme IFRS de comptabilité future et modifications

Modifications des normes IFRS 9 et IFRS 7 En mai 2024, des modifications de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, et de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, ont été publiées. Les modifications clarifient le moment où un actif financier ou un passif financier doit être comptabilisé ou décomptabilisé, notamment en précisant qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement. En plus de ces clarifications, les modifications prévoient un choix de méthode comptable pour décomptabiliser les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement, si des conditions spécifiques sont remplies. Les modifications comprennent également des clarifications concernant le classement des actifs financiers, y compris ceux qui sont assortis de caractéristiques liées aux questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise. Aux termes de ces modifications, des informations supplémentaires doivent être fournies pour les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles et les placements dans des instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'adoption anticipée est autorisée, et il sera possible d'adopter par anticipation uniquement les modifications relatives au classement des actifs financiers. L'adoption n'aura pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

IFRS 18 La norme IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*, a été publiée en avril 2024 pour assurer la comparabilité des performances financières d'entités similaires. Cette norme, qui remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, a une incidence sur la présentation des états financiers de base et des notes, y compris l'état du résultat net, dans lequel les entreprises devront présenter des catégories distinctes de produits et de charges pour les activités d'exploitation, d'investissement et de financement, avec des sous-totaux prescrits pour chaque nouvelle catégorie. Aux termes de cette norme, les mesures de la performance définies par la direction devront également être expliquées et incluses dans une note distincte dans les états financiers consolidés. La norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, y compris aux états financiers intermédiaires, et nécessitera une application rétrospective. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura cette nouvelle norme.

Note 4. Filiales

Le tableau suivant présente un résumé des principales filiales de la société. Les participations véritables détenues équivalent aux droits de vote que détient la société. La variation des capitaux propres sous forme d'actions ordinaires de Loblaw et des parts de fiducie de Propriétés de Choix a une incidence sur la participation de GWL dans Loblaw et dans Propriétés de Choix, respectivement.

		5 oct. 2024		Aux 7 oct. 2023		31 déc. 2023	
		Nombre d'actions / de parts détenues	Participation véritable	Nombre d'actions / de parts détenues	Participation véritable	Nombre d'actions / de parts détenues	Participation véritable
Loblaw	Actions ordinaires ⁱ⁾	159 860 033	52,6 %	165 458 003	52,6 %	163 473 491	52,6 %
	Parts de société en commandite de catégorie B ⁱⁱ⁾	395 786 525	s. o.	395 786 525	s. o.	395 786 525	s. o.
	Parts de fiducie	50 661 415	s. o.	50 661 415	s. o.	50 661 415	s. o.
Propriétés de Choix		446 447 940	61,7 %	446 447 940	61,7 %	446 447 940	61,7 %

i) GWL participe à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw afin de conserver son pourcentage de participation.

ii) Les parts de société en commandite de catégorie B (les « parts échangeables ») ont une valeur économique équivalente aux parts de fiducie, confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir des distributions équivalentes à celles versées sur les parts de fiducie et sont échangeables, au gré du porteur, en parts de fiducie.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Note 5. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

Les composantes des charges d'intérêts nettes et autres charges financières se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	16 semaines closes les		40 semaines closes les	
	5 oct. 2024	7 oct. 2023	5 oct. 2024	7 oct. 2023
Charges d'intérêts :				
Dettes à long terme	175 \$	172 \$	492 \$	466 \$
Obligations locatives	76	65	180	158
Emprunts liés aux créances sur cartes de crédit	31	16	63	60
Distributions sur les parts de fiducie	53	53	158	156
Fiducies de financement indépendantes	10	11	30	30
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme (note 12)	2	4	4	12
Dettes bancaires	1	1	1	1
Passifs financiers	11	11	33	33
Intérêts inscrits à l'actif	(16)	(2)	(27)	(5)
	343 \$	331 \$	934 \$	911 \$
Produits d'intérêts :				
Produits de désactualisation	(1) \$	(1) \$	(2) \$	(2) \$
Produits d'intérêts	(25)	(26)	(70)	(67)
Autres produits d'intérêts (note 14)	(10)	—	(10)	—
	(36) \$	(27) \$	(82) \$	(69) \$
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	568 \$	(219) \$	235 \$	(613) \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	875 \$	85 \$	1 087 \$	229 \$

Note 6. Impôt sur le résultat

Pour le troisième trimestre de 2024, la charge d'impôt sur le résultat s'est établie à 303 millions de dollars (202 millions de dollars en 2023) et le taux d'impôt effectif, à 40,8 % (17,6 % en 2023). Pour l'exercice à ce jour, la charge d'impôt sur le résultat s'est chiffrée à 698 millions de dollars (680 millions de dollars en 2023) et le taux d'impôt effectif s'est établi à 30,4 % (22,2 % en 2023). L'augmentation du taux d'impôt effectif au troisième trimestre de 2024 et pour l'exercice à ce jour est principalement attribuable à l'incidence, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement non imposable de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie et des ajustements de certaines provisions pour impôt comptabilisés en 2023, facteurs en partie contrebalancés par l'incidence d'autres éléments non déductibles.

Note 7. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	16 semaines closes les		40 semaines closes les	
	5 oct. 2024	7 oct. 2023	5 oct. 2024	7 oct. 2023
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies	29 \$	624 \$	685 \$	1 568 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(14)	(14)	(34)	(34) \$
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	15 \$	610 \$	651 \$	1 534 \$
Réduction du bénéfice net attribuable à la dilution liée à Loblaw	(4)	(4)	(9)	(9)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action	11 \$	606 \$	642 \$	1 525 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 11)	131,5	136,7	133,2	138,3
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres ⁱ⁾ (en millions)	0,6	0,6	0,6	0,6
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	132,1	137,3	133,8	138,9
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	0,11 \$	4,46 \$	4,89 \$	11,09 \$
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	0,08 \$	4,41 \$	4,80 \$	10,98 \$

i) Au troisième trimestre de 2024 et pour l'exercice à ce jour, un nombre négligeable (nombre négligeable en 2023) d'instruments financiers potentiellement dilutifs ont été exclus du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire parce qu'ils avaient un effet antidilutif.

Note 8. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

(en millions de dollars)	16 semaines closes les		40 semaines closes les	
	5 oct. 2024	7 oct. 2023	5 oct. 2024	7 oct. 2023
Variation des éléments suivants :				
Créances	(40) \$	(23) \$	43 \$	(93) \$
Charges payées d'avance et autres actifs	(63)	(54)	(157)	(171)
Stocks	(269)	(316)	(214)	(23)
Fournisseurs et autres passifs	591	630	(176)	118
Autres	(3)	40	(9)	33
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	216 \$	277 \$	(513) \$	(136) \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Note 9. Créances sur cartes de crédit

Les composantes des créances sur cartes de crédit se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	5 oct. 2024	Aux 7 oct. 2023	31 déc. 2023
Créances sur cartes de crédit, montant brut	4 165 \$	4 177 \$	4 388 \$
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	(275)	(231)	(256)
Créances sur cartes de crédit	3 890 \$	3 946 \$	4 132 \$
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes :			
Créances titrisées auprès de <i>Fiducie cartes de crédit Eagle</i> ^{MD} (note 10)	1 450 \$	1 350 \$	1 350 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes ⁱ⁾	600	650	850
Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes	2 050 \$	2 000 \$	2 200 \$

i) Pour l'exercice à ce jour, la Banque PC a comptabilisé une diminution nette de 250 millions de dollars de sa participation en copropriété dans les créances titrisées qu'elle détient auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes.

Loblaw, par l'intermédiaire de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment *Fiducie cartes de crédit Eagle*^{MD} (« *Eagle* ») et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le passif connexe d'*Eagle* est comptabilisé dans la dette à long terme (voir la note 10). Les passifs connexes liés aux créances sur cartes de crédit titrisées auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes sont comptabilisés dans la dette à court terme.

Le total du passif brut éventuel lié aux lettres de crédit émises en faveur des autres fiducies de titrisation indépendantes s'établissait à 54 millions de dollars à la clôture du troisième trimestre de 2024 (59 millions de dollars au 7 octobre 2023 et 77 millions de dollars au 31 décembre 2023), ce qui représente 9 % (9 % au 7 octobre 2023 et 9 % au 31 décembre 2023) des créances sur cartes de crédit titrisées.

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours. Elle se conformait à cette exigence à la clôture du troisième trimestre de 2024 et s'y est conformée tout au long des trois premiers trimestres de 2024.

Note 10. Dette à long terme

Le tableau suivant présente les composantes de la dette à long terme :

(en millions de dollars)	5 oct. 2024	Aux 7 oct. 2023	31 déc. 2023
Débtentures	10 207 \$	10 410 \$	10 409 \$
Dette à long terme garantie par une hypothèque	1 201	1 020	977
Emprunts pour la construction	65	82	90
Certificats de placement garanti	1 459	1 725	1 654
Fiducies de titrisation indépendantes (note 9)	1 450	1 350	1 350
Fiducies de financement indépendantes	588	494	558
Facilités de crédit engagées	200	—	—
Coûts de transaction et autres	(44)	(41)	(42)
Total de la dette à long terme	15 126 \$	15 040 \$	14 996 \$
Tranche échéant à moins d'un an de la dette à long terme	(1 132)	(2 373)	(2 355)
Dette à long terme	13 994 \$	12 667 \$	12 641 \$

La société, Loblaw et Propriétés de Choix sont tenues de respecter certaines clauses restrictives de nature financière au titre de divers instruments d'emprunt. La société, Loblaw et Propriétés de Choix respectaient ces clauses restrictives de nature financière à la clôture du troisième trimestre de 2024 et les ont respectées tout au long des trois premiers trimestres de 2024.

DÉBENTURES Le tableau qui suit présente un résumé des débentures émises pour les périodes closes indiquées :

			16 semaines closes les		40 semaines closes les	
			5 oct. 2024	7 oct. 2023	5 oct. 2024	7 oct. 2023
(en millions de dollars)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en capital	Montant en capital	Montant en capital	Montant en capital
Billets non garantis de premier rang de George Weston	4,19 %	5 septembre 2029	250 \$	— \$	250 \$	— \$
Billets non garantis de premier rang de Loblaw	5,12 %	4 mars 2054	—	—	400	—
Débentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix						
– Série U	5,03 %	28 février 2031	—	—	500	—
– Série S	5,40 %	1 ^{er} mars 2033	—	—	—	550
– Série T	5,70 %	28 février 2034	—	350	—	350
Total des débentures émises			250 \$	350 \$	1 150 \$	900 \$

Le tableau qui suit présente un résumé des débentures remboursées pour les périodes closes indiquées :

			16 semaines closes les		40 semaines closes les	
			5 oct. 2024	7 oct. 2023	5 oct. 2024	7 oct. 2023
(en millions de dollars)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en capital	Montant en capital	Montant en capital	Montant en capital
Billets non garantis de premier rang de George Weston	4,12 %	17 juin 2024	200 \$	— \$	200 \$	— \$
Billets non garantis de premier rang de Loblaw	3,92 %	20 juin 2024 ⁱ⁾	—	—	400	—
Débentures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix						
– Série K	3,56 %	9 septembre 2024	550	—	550	—
– Série D	4,29 %	8 février 2024	—	—	200	—
– Série G	3,20 %	7 mars 2023	—	—	—	250
– Série B	4,90 %	5 juillet 2023	—	200	—	200
– Série D-C	3,30 %	18 janvier 2023	—	—	—	125
Total des débentures remboursées			750 \$	200 \$	1 350 \$	575 \$

i) La débenture non garantie de premier rang de Loblaw a été remboursée le 10 juin 2024.

FACILITÉS DE CRÉDIT ENGAGÉES Les composantes des lignes de crédit engagées disponibles se présentent comme suit :

		5 oct. 2024		Aux		31 déc. 2023	
				7 oct. 2023			
(en millions de dollars)	Date d'échéance	Disponible	Prélevé	Disponible	Prélevé	Disponible	Prélevé
George Weston	14 décembre 2026	350 \$	— \$	350 \$	— \$	350 \$	— \$
Loblaw	15 juillet 2027	1 500	200	1 000	—	1 500	—
Propriétés de Choix	13 juin 2029 ⁱ⁾	1 500	—	1 500	—	1 500	—
Total des facilités de crédit engagées		3 350 \$	200 \$	2 850 \$	— \$	3 350 \$	— \$

i) Au deuxième trimestre de 2024, Propriétés de Choix a repoussé du 1^{er} septembre 2028 au 13 juin 2029 la date d'échéance de sa facilité de crédit.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Note 11. Capital social

CAPITAL SOCIAL ORDINAIRE Le tableau qui suit résume l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation de la société pour les périodes closes aux dates indiquées :

	16 semaines closes les				40 semaines closes les			
	5 oct. 2024		7 oct. 2023		5 oct. 2024		7 oct. 2023	
(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de la période	132 185 495	2 503 \$	137 977 074	2 574 \$	134 546 581	2 511 \$	140 737 942	2 619 \$
Émises en vue du règlement d'options sur actions	86 310	10	10 529	1	431 412	49	67 210	8
Rachetées et annulées ⁱ⁾	(1 337 098)	(27)	(2 383 362)	(44)	(4 043 286)	(74)	(5 200 911)	(96)
Émises et en circulation à la clôture de la période	130 934 707	2 486 \$	135 604 241	2 531 \$	130 934 707	2 486 \$	135 604 241	2 531 \$
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de la période	(41 540)	(1) \$	(81 018)	(2) \$	(123 895)	(3) \$	(160 465)	(3) \$
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR	(46 000)	(1)	(44 000)	(1)	(46 000)	(1)	(44 000)	(1)
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR	154	—	259	1	82 509	2	79 706	2
Actions détenues en fiducie à la clôture de la période	(87 386)	(2) \$	(124 759)	(2) \$	(87 386)	(2) \$	(124 759)	(2) \$
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de la période	130 847 321	2 484 \$	135 479 482	2 529 \$	130 847 321	2 484 \$	135 479 482	2 529 \$
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie (note 7)	131 521 004		136 743 131		133 216 884		138 346 099	

i) Le nombre d'actions ordinaires rachetées et annulées au 5 octobre 2024 ne comprend pas les actions qui pourraient être rachetées après la clôture du trimestre dans le cadre du régime d'achat d'actions automatique (le « RAAA »), comme il est décrit ci-dessous.

PROGRAMME D'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS Le tableau qui suit présente un résumé des activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	16 semaines closes les		40 semaines closes les	
	5 oct. 2024	7 oct. 2023	5 oct. 2024	7 oct. 2023
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR (nombre d'actions)	46 000	44 000	46 000	44 000
Rachetées en vue du règlement courant d'UAD (nombre d'actions)	—	—	1 721	7 521
Rachetées et annulées (nombre d'actions)	1 337 098	2 383 362	4 043 286	5 200 911
Contrepartie en trésorerie payée				
Rachetées et détenues en fiducie	(10) \$	(7) \$	(10) \$	(7) \$
Rachetées et réglées	— \$	— \$	— \$	(1) \$
Rachetées et annulées ⁱ⁾	(289) \$	(376) \$	(779) \$	(836) \$
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués				
Rachetées et détenues en fiducie	9 \$	6 \$	9 \$	6 \$
Rachetées et réglées	— \$	— \$	— \$	(2) \$
Rachetées et annulées ⁱⁱ⁾	293 \$	310 \$	736 \$	710 \$
Diminution du capital social ⁱⁱⁱ⁾	27 \$	44 \$	74 \$	96 \$

- i) Les montants inscrits pour le troisième trimestre de 2024 et l'exercice à ce jour tiennent compte d'un ajustement en trésorerie net d'un montant respectif de 5 millions de dollars (12 millions de dollars en 2023) et de (2) millions de dollars (néant en 2023) apporté au titre du calendrier relativement aux actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.
- ii) Comprend un montant de 136 millions de dollars (105 millions de dollars en 2023) lié au RAAA, comme il est décrit ci-dessous.
- iii) Comprend un montant de 13 millions de dollars (15 millions de dollars en 2023) lié au RAAA, comme il est décrit ci-dessous.

Au deuxième trimestre de 2024, GWL a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou par l'intermédiaire d'autres systèmes de négociation, d'au plus 6 646 057 de ses actions ordinaires, représentant environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation.

Conformément à l'exemption initialement accordée par la TSX en 2023, Wittington, l'actionnaire possédant le contrôle de la société, est autorisé à participer à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités dans une proportion fixe de 50 % de la quote-part revenant à Wittington des actions ordinaires émises et en circulation de la société. Les rachats d'actions ordinaires auprès de Wittington seront effectués dans le cadre de la séance de bourse spéciale de la TSX conformément à un régime de cession de titres automatique convenu entre le courtier de la société, la société et Wittington. Le nombre d'actions ordinaires achetées auprès de Wittington sera retranché du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être achetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Au cours du troisième trimestre de 2024, 1 337 098 actions ordinaires (2 383 362 actions ordinaires en 2023) ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour une contrepartie totale de 284 millions de dollars (364 millions de dollars en 2023), y compris 390 465 actions ordinaires (393 877 actions ordinaires en 2023) rachetées auprès de Wittington pour une contrepartie totale de 83 millions de dollars (60 millions de dollars en 2023). Pour l'exercice à ce jour, 4 043 286 actions ordinaires (5 200 911 actions ordinaires en 2023) ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour une contrepartie totale de 781 millions de dollars (836 millions de dollars en 2023), y compris 1 174 789 actions ordinaires (393 877 actions ordinaires en 2023) rachetées auprès de Wittington pour une contrepartie totale de 227 millions de dollars (60 millions de dollars en 2023).

La société participe de temps à autre à un RAAA avec un courtier afin de faciliter le rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Pendant la période au cours de laquelle le RAAA est en vigueur, le courtier de la société peut racheter des actions ordinaires à des moments où la société n'est autrement pas active sur les marchés. Au 5 octobre 2024, une obligation de rachat d'actions de 149 millions de dollars (120 millions de dollars en 2023) a été comptabilisée en vertu du RAAA dans les fournisseurs et autres passifs.

Au 5 octobre 2024, 1 880 651 actions ordinaires ont été rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

DIVIDENDES Le tableau qui suit présente un résumé des dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés pour les périodes closes aux dates indiquées :

(en dollars)	16 semaines closes les		40 semaines closes les	
	5 oct. 2024	7 oct. 2023	5 oct. 2024	7 oct. 2023
Dividendes déclarés par action ⁱ⁾ :				
Ordinaire	0,820 \$	0,713 \$	2,353 \$	2,086 \$
Privilégiée :				
Série I	0,3625 \$	0,3625 \$	1,0875 \$	1,0875 \$
Série III	0,3250 \$	0,3250 \$	0,9750 \$	0,9750 \$
Série IV	0,3250 \$	0,3250 \$	0,9750 \$	0,9750 \$
Série V	0,296875 \$	0,296875 \$	0,890625 \$	0,890625 \$

- i) Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de série III, de série IV et de série V au troisième trimestre de 2024 étaient payables le 1^{er} octobre 2024. Les dividendes déclarés sur les actions privilégiées de série I au troisième trimestre de 2024 étaient payables le 15 septembre 2024.

Note 12. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme

Le coût net comptabilisé dans le bénéfice avant impôt sur le résultat au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme de la société au cours des périodes se présente comme suit :

(en millions de dollars)	16 semaines closes les		40 semaines closes les	
	5 oct. 2024	7 oct. 2023	5 oct. 2024	7 oct. 2023
Coût des services rendus au cours de la période				
Charges au titre des avantages postérieurs à l'emploi ⁱ⁾	45 \$	47 \$	119 \$	119 \$
Charges au titre des autres avantages du personnel à long terme ⁱⁱ⁾	12	14	29	33
Coût financier net des obligations nettes au titre des régimes à prestations définies (note 5)	2	4	4	12
Total du coût des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi	59 \$	65 \$	152 \$	164 \$

- i) Comprend les coûts liés aux régimes à prestations définies, aux régimes de retraite à cotisations définies et aux régimes de retraite multi-employeurs de la société auxquels elle cotise.
- ii) Comprend les coûts liés aux régimes d'invalidité à long terme de la société.

Le tableau qui suit présente les (pertes actuarielles) gains actuariels, déduction faite des recouvrements (charges) d'impôt sur le résultat, comptabilisés au titre des régimes à prestations définies dans les autres éléments du résultat global au cours des périodes :

(en millions de dollars)	16 semaines closes les		40 semaines closes les	
	5 oct. 2024	7 oct. 2023	5 oct. 2024	7 oct. 2023
Rendement des (perte sur les) actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières	12 \$	(81) \$	78 \$	— \$
Gains actuariels découlant des modifications apportées aux hypothèses financières ⁱ⁾	50	134	72	87
Variation du passif résultant du plafonnement des actifs ⁱ⁾	(72)	(104)	(116)	(9)
Total des (pertes actuarielles nettes) gains actuariels nets comptabilisés dans les autres éléments du résultat global avant impôt	(10) \$	(51) \$	34 \$	78 \$
Recouvrements (charges) d'impôt sur le résultat liés aux (pertes actuarielles) gains actuariels	3	14	(8)	(20)
(Pertes actuarielles) gains actuariels, déduction faite des recouvrements (charges) d'impôt sur le résultat	(7) \$	(37) \$	26 \$	58 \$

i) Au troisième trimestre de 2024 et pour l'exercice à ce jour, les gains actuariels découlant des modifications apportées aux hypothèses financières et la variation du passif résultant du plafonnement des actifs sont principalement attribuables à une augmentation du taux d'actualisation.

Le tableau qui suit présente les actifs et passifs au titre des régimes à prestations définies et des régimes d'invalidité à long terme au cours des périodes :

(en millions de dollars)	5 oct. 2024	Aux	
		7 oct. 2023	31 déc. 2023
Autres actifs			
Montant net de l'actif au titre des prestations constituées	300 \$	95 \$	309 \$
Autres passifs			
Montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies	266 \$	249 \$	282 \$
Obligation au titre des autres avantages du personnel à long terme	139 \$	117 \$	129 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Note 13. Instruments financiers

Le tableau qui suit présente la juste valeur et la hiérarchie des justes valeurs pour les instruments financiers de la société, à l'exclusion de ceux qui sont classés comme étant au coût amorti et qui sont par nature à court terme, et de certains autres actifs dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur. Les valeurs comptables des instruments financiers de la société se rapprochent de leur juste valeur, à l'exception de celle de la dette à long terme.

(en millions de dollars)	5 oct. 2024				Aux							
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	7 oct. 2023				31 déc. 2023			
					Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers												
Coût amorti :												
Prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir ⁱ⁾	— \$	— \$	247 \$	247 \$	— \$	— \$	372 \$	372 \$	— \$	— \$	205 \$	205 \$
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :												
Titres à long terme ⁱ⁾	119	—	—	119	170	—	—	170	201	—	—	201
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	—	—	—	—	—	11	—	11	—	8	—	8
Juste valeur par le biais du résultat net :												
Dépôts de garantie	36	—	—	36	39	—	—	39	38	—	—	38
Prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir ⁱ⁾	—	—	138	138	—	—	166	166	—	—	161	161
Placement dans des titres immobiliers ⁱ⁾	—	239	—	239	—	212	—	212	—	238	—	238
Certains autres actifs ⁱ⁾	—	15	118	133	—	16	117	133	—	17	95	112
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	—	6	1	7	—	20	—	20	—	8	2	10
Passifs financiers												
Coût amorti :												
Dette à long terme	—	8 700	6 466	15 166	—	8 175	6 247	14 422	—	8 627	6 599	15 226
Participation des pharmaciens propriétaires	—	—	360	360	—	—	408	408	—	—	370	370
Certains autres passifs ^{i), ii)}	—	—	816	816	—	—	715	715	—	—	807	807
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :												
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	—	1	22	23	—	—	4	4	—	—	4	4
Juste valeur par le biais du résultat net :												
Passif lié aux parts de fiducie	4 115	—	—	4 115	3 498	—	—	3 498	3 881	—	—	3 881
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	1	2	—	3	—	—	—	—	4	4	—	8

i) Inclus dans les bilans consolidés résumés sous les postes « Autres actifs » et « Autres passifs ».

ii) Certains autres passifs se rapportent principalement aux passifs financiers liés aux immeubles qui ne répondaient pas aux critères de vente.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des périodes présentées.

Au troisième trimestre de 2024 et pour l'exercice à ce jour, une perte de 1 million de dollars (profit de 2 millions de dollars en 2023) et un profit de 4 millions de dollars (perte négligeable en 2023), respectivement, ont été comptabilisés dans le résultat d'exploitation au titre des instruments financiers désignés comme étant au coût amorti. De plus, au troisième trimestre de 2024 et pour l'exercice à ce jour, une perte nette de 512 millions de dollars (profit net de 189 millions de dollars en 2023) et une perte nette de 215 millions de dollars (profit net de 509 millions de dollars en 2023), respectivement, ont été comptabilisées dans le bénéfice avant impôt sur le résultat au titre des instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Placement dans des titres immobiliers Le placement de Propriétés de Choix dans des parts de catégorie B d'Allied Properties Real Estate Investment Trust (« Allied ») est comptabilisé à sa juste valeur selon le cours de marché des parts cotées en bourse d'Allied. Au troisième trimestre de 2024 et pour l'exercice à ce jour, un profit lié à la juste valeur de 58 millions de dollars (perte de 45 millions de dollars en 2023) et un profit lié à la juste valeur négligeable (perte de 91 millions de dollars en 2023), respectivement, ont été comptabilisés dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Investissement conjoint Au deuxième trimestre de 2024, GWL et deux filiales de Wittington ont investi conjointement 14 millions de dollars (10 millions de dollars américains) dans une société tierce, investissement auquel la société a contribué à hauteur de 6 millions de dollars (4 millions de dollars américains). Cet investissement conjoint est pris en compte au poste « Certains autres actifs ».

Autres dérivés La société a recours à des contrats à terme sur obligations, à des swaps de taux d'intérêt et à des contrats de change à terme pour atténuer l'incidence des hausses des taux d'intérêt et pour gérer le risque prévu lié aux taux de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes et de ses achats prévus d'immobilisations corporelles. Elle a également recours à des swaps, à des contrats à terme normalisés, à des contrats d'options et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des prix des marchandises et des cours de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes. Les tableaux qui suivent présentent un résumé des justes valeurs comptabilisées aux bilans consolidés résumés intermédiaires non audités et des profits nets réalisés et latents (pertes nettes réalisées et latentes), avant l'impôt sur le résultat, liés aux autres dérivés de la société :

5 oct. 2024					
	16 semaines closes les			40 semaines closes les	
	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
(en millions de dollars)					
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie					
Contrats de change à terme ⁱ⁾	— \$	(2) \$	1 \$	(7) \$	1 \$
Contrats à terme sur obligations ⁱⁱ⁾	(1)	(2)	—	3	(2)
Swaps de taux d'intérêt ⁱⁱⁱ⁾	3	(5)	—	(4)	1
Couverture des prix de l'énergie ^{iv)}	(22)	(3)	—	(18)	—
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(20) \$	(12) \$	1 \$	(26) \$	— \$
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle					
Contrats de change et autres contrats à terme	— \$	— \$	(3) \$	— \$	9 \$
Autres dérivés non financiers	(1)	—	(2)	—	1
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	(1) \$	— \$	(5) \$	— \$	10 \$
Total des dérivés	(21) \$	(12) \$	(4) \$	(26) \$	10 \$

- i) La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur notionnelle de 8 millions de dollars américains, pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- ii) La Banque PC a recours à des contrats à terme sur obligations, d'une valeur notionnelle de 25 millions de dollars, pour gérer son risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.
- iii) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 180 millions de dollars, pour atténuer l'incidence des hausses de taux d'intérêt. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs. Propriétés de Choix a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 77 millions de dollars à titre d'actifs dérivés et de 75 millions de dollars à titre de passifs dérivés, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux emprunts hypothécaires à taux variable. La juste valeur des dérivés détenus par Propriétés de Choix est prise en compte dans les autres actifs et les autres passifs.
- iv) En 2023, Loblaw a conclu un accord de 20 ans afin de couvrir les prix de l'énergie sur ses acquisitions en Alberta à compter du 1^{er} janvier 2025. La couverture a une valeur notionnelle de 223 millions de dollars. La juste valeur du dérivé est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

7 oct. 2023

	16 semaines closes les			40 semaines closes les	
(en millions de dollars)	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie					
Contrats de change à terme ⁱ⁾	7 \$	1 \$	— \$	(3) \$	1 \$
Contrats à terme sur obligations ⁱⁱ⁾	2	2	(2)	10	(4)
Swaps de taux d'intérêt ⁱⁱⁱ⁾	19	3	—	6	1
Couverture des prix de l'énergie ^{iv)}	(5)	(9)	—	(5)	—
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	23 \$	(3) \$	(2) \$	8 \$	(2) \$
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle					
Contrats de change et autres contrats à terme	4 \$	— \$	12 \$	— \$	5 \$
Autres dérivés non financiers	—	—	—	—	(3)
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	4 \$	— \$	12 \$	— \$	2 \$
Total des dérivés	27 \$	(3) \$	10 \$	8 \$	— \$

- i) La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur notionnelle de 19 millions de dollars américains, pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- ii) La Banque PC a recours à des contrats à terme sur obligations, d'une valeur notionnelle de 30 millions de dollars, pour gérer son risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- iii) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 180 millions de dollars, pour atténuer l'incidence des hausses de taux d'intérêt. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs. Propriétés de Choix a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 208 millions de dollars à titre d'actifs dérivés pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux emprunts hypothécaires à taux variable. La juste valeur des dérivés détenus par Propriétés de Choix est prise en compte dans les autres actifs.
- iv) Au cours du deuxième trimestre de 2023, Loblaw a conclu un accord de 20 ans afin de couvrir les prix de l'énergie sur ses achats en Alberta à compter du 1^{er} janvier 2025. La couverture a une valeur notionnelle de 223 millions de dollars. La juste valeur du dérivé est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.

Note 14. Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la société est partie et éventuellement assujettie à des actions et à des procédures en justice. De plus, la société est régulièrement assujettie à des vérifications de la part de diverses autorités fiscales. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les autorités fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation.

Il existe un certain nombre d'incertitudes entourant ces questions, prises isolément ou dans leur ensemble, et, par conséquent, il est possible que l'issue ultime de ces questions puisse nuire considérablement à la réputation de la société, à ses activités, à sa situation financière et à sa performance financière au cours de périodes futures. À l'heure actuelle, il est impossible de prédire avec certitude l'issue des actions et des procédures en justice de la société. La direction évalue régulièrement sa position quant au caractère adéquat des charges à payer et des provisions liées à ces questions et elle effectue les ajustements nécessaires, le cas échéant.

Ce qui suit décrit les actions en justice importantes de la société :

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier par le passé une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour supérieure ») par des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence (les « pharmaciens propriétaires »), qui réclamaient des dommages-intérêts fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens propriétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui étaient parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avait conclus avec ses pharmaciens propriétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. Un procès de jugement sommaire de l'affaire a eu lieu en décembre 2022 et, le 17 février 2023, la Cour supérieure a rendu sa décision concernant ces requêtes de jugement sommaire (la « décision »). La Cour supérieure a rejeté les demandes des parties demanderesse à l'égard de la majorité des questions, y compris une demande de dommages-intérêts à ce stade de la procédure. La Cour a également statué que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avait violé l'accord conclu avec ses pharmaciens propriétaires en 2002 en ne leur remettant pas certains montants reçus des fabricants de médicaments génériques. Le 20 mars 2023, les parties demanderesse ont déposé un avis d'appel et, le 4 avril 2023, Loblaw a déposé un avis d'appel incident. Une audience pour les appels a eu lieu les 14 et 15 février 2024. Le 29 août 2024, la Cour d'appel a rejeté l'appel et l'appel incident, à ceci près que l'appel du demandeur a été accepté relativement à la correction du montant que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a reçu en guise d'indemnités professionnelles au cours de la période visée par le recours collectif. Par conséquent, Loblaw n'a comptabilisé aucun montant au titre du passif éventuel associé à cette poursuite. Loblaw n'estime pas que la résolution ultime de cette affaire aura une incidence défavorable importante sur sa situation financière ou ses perspectives financières.

En 2017, la société et Loblaw ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'accord visant la fixation des prix à l'échelle du secteur d'activité concernant certains produits de boulangerie emballés. L'accord portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet accord, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Des poursuites en recours collectif ont été entreprises contre la société et Loblaw ainsi qu'un certain nombre d'autres grands détaillants et un autre grossiste de boulangerie. Le 24 juillet 2024, la société et Loblaw ont conclu une entente de règlement de 500 millions de dollars avec les avocats représentant les consommateurs afin de mettre un terme aux poursuites en recours collectif. La société et Loblaw paieront chacune une part du règlement; la société paiera 247 millions de dollars et Loblaw, 253 millions de dollars. Loblaw recevra un crédit au titre des 96 millions de dollars qu'elle a déjà versés aux consommateurs sous forme de cartes Loblaw, ce qui signifie qu'elle devra verser 157 millions de dollars en trésorerie dans le cadre du règlement. Le règlement est assujéti à la finalisation d'un accord de règlement contraignant et à l'approbation des tribunaux. En décembre 2019, un recours collectif proposé, intenté au nom de distributeurs indépendants, a été entrepris contre la société (le « recours collectif des distributeurs indépendants »). Il est trop tôt pour prédire l'issue du recours collectif des distributeurs indépendants, mais la société n'estime pas que la résolution ultime de cette poursuite aura des incidences défavorables importantes sur sa situation financière ou ses perspectives. Par suite de l'admission de leur participation à l'accord et de leur coopération à l'enquête du Bureau de la concurrence, la société et Loblaw ne feront pas l'objet d'accusations criminelles ou de sanctions pénales. En réponse à ces poursuites en recours collectif, certains grands détaillants en alimentation ont introduit une demande entre défendeurs contre la société et Loblaw, et la société et Loblaw jugent cette demande entre défendeurs sans fondement.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

En août 2018, la province de la Colombie-Britannique a déposé un recours collectif contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont Loblaw et ses filiales, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. Le recours porte sur des allégations d'infractions à la *Loi sur la concurrence*, d'assertions frauduleuses et inexactes ainsi que de tromperie et négligence. Il réclame un montant indéterminé de dommages-intérêts au titre des charges engagées par le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires du Canada dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé liés à la dépendance aux opioïdes au Canada. Le recours contre Les Compagnies Loblaw Limitée a été abandonné au deuxième trimestre de 2021. En mai 2019, deux autres recours collectifs liés aux opioïdes ont été intentés en Ontario et au Québec contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc. En février 2022, le demandeur et Sanis Health Inc. ont convenu de régler le recours intenté au Québec pour un montant symbolique, sans admission de responsabilité et dans le but exprès d'éviter les retards, les perturbations et les dépenses associés au litige. Le règlement a été approuvé par le tribunal et est maintenant définitif. En décembre 2019, un autre recours collectif lié aux opioïdes a été intenté en Colombie-Britannique contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc., Shoppers Drug Mart Inc. et Loblaw. Les allégations formulées dans les recours collectifs de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique sont similaires aux allégations contre des défendeurs fabricants d'opioïdes formulées dans le recours collectif de la province de la Colombie-Britannique, à la différence que ces réclamations datées de mai 2019 et de décembre 2019 visent le recouvrement de dommages-intérêts au nom des usagers d'opioïdes directement. En avril 2021, Loblaw, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un autre recours collectif lié aux opioïdes intenté en Alberta contre plusieurs défendeurs. La demande vise à obtenir des dommages-intérêts au nom des municipalités et des gouvernements locaux en ce qui concerne les coûts de sécurité publique, de services sociaux et de justice pénale prétendument engagés en raison de la crise des opioïdes. En septembre 2021, Loblaw, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un recours collectif intenté en Saskatchewan par la Nation crie de Peter Ballantyne et la bande indienne de Lac La Ronge au nom de l'ensemble des communautés et des gouvernements autochtones, Métis, Premières Nations et Inuits du Canada visant à recouvrer les coûts engagés par ceux-ci en raison de la crise des opioïdes, notamment les coûts de soins de santé, les coûts des services policiers et les coûts sociétaux. En octobre 2024, le recours contre Shoppers Drug Mart Inc. a été abandonné. En janvier 2024, Shoppers Drug Mart Inc. s'est vu signifier un deuxième recours collectif en Saskatchewan, intenté par la bande indienne de Lac La Ronge. L'action est intentée au nom des membres de la bande et vise la réclamation des dommages-intérêts liés aux coûts de réduction de la pollution, au détournement de ressources financières et d'autres ressources, à la réduction de la valeur des terres de réserve et des intérêts dans celles-ci, ainsi qu'à la perte de recettes fiscales. Shoppers Drug Mart Inc. est poursuivie en tant que représentant d'un sous-groupe de défendeurs internationaux constitué de distributeurs d'opioïdes, et Sanis Health Inc. fait partie des fournisseurs visés par le recours collectif. Loblaw estime que ces recours sont sans fondement et elle se défend vigoureusement. Aucune charge à payer ni aucune provision importantes au titre de ces recours ne sont comptabilisées dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

En juillet 2022, la Cour de l'impôt du Canada (la « Cour de l'impôt ») a rendu une décision concernant la Banque PC, une filiale de Loblaw. La Cour de l'impôt a statué que la Banque PC n'a pas le droit de réclamer des crédits de taxe sur les intrants théoriques à l'égard de certains paiements qu'elle a versés à Loblaw Inc. relativement à des rachats de points de fidélisation. La Banque PC a ensuite déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale et, en mars 2024, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause. En août 2024, la Cour d'appel fédérale a rendu sa décision et a annulé la décision de la Cour de l'impôt. Par conséquent, la Banque PC a déduit des charges de 155 millions de dollars, dont une tranche de 111 millions de dollars qui avait été comptabilisée initialement au deuxième trimestre de 2022. De plus, un montant de 10 millions de dollars a été comptabilisé au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôts en trésorerie. Certaines années d'imposition postérieures aux périodes visées par la décision de la Cour d'appel fédérale font toujours l'objet d'un examen par les autorités fiscales.

DISPOSITIONS D'INDEMNISATION De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs, et d'autres types d'ententes commerciales. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnisations à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclarations ou de garanties ou des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. De plus, les modalités de ces dispositions d'indemnisation comportent des montants variés, et certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant d'indemnisation maximal éventuel. Les montants d'indemnisation dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par conséquent, la société n'est pas en mesure d'estimer de façon raisonnable le total de son passif éventuel maximal relativement aux dispositions d'indemnisation. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

Note 15. Informations sectorielles

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter : Loblaw et Propriétés de Choix. Le poste « Incidence de la consolidation » tient compte des éliminations, des ajustements intersectoriels et des autres ajustements de consolidation. La trésorerie et les placements à court terme et les autres placements détenus par la société, ainsi que toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribués aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts nettes, les activités du siège social et les charges administratives, sont inscrits dans la catégorie « Siège social de GWL ».

Les méthodes comptables adoptées pour les secteurs d'exploitation à présenter sont les mêmes que celles qui sont décrites dans le sommaire des principales méthodes comptables de la société (voir la note 2). La performance de chaque secteur d'exploitation à présenter est évaluée en fonction du résultat d'exploitation diminué des éléments d'ajustement et avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (le « montant ajusté du BAIIA »). Aucun des secteurs d'exploitation à présenter ne dépend d'un seul client externe.

		16 semaines closes les											
		5 oct. 2024						7 oct. 2023					
(en millions de dollars)		Loblaw	Propriétés de Choix	Total sectoriel	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Total	Loblaw	Propriétés de Choix	Total sectoriel	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Total
Produits		18 538 \$	340 \$	18 878 \$	(193) \$	—	\$ 18 685 \$	18 265 \$	325 \$	18 590 \$	(183) \$	—	\$ 18 407 \$
Résultat d'exploitation		1 319 \$	376 \$	1 695 \$	(69) \$	(8) \$	1 618 \$	1 063 \$	214 \$	1 277 \$	(37) \$	(9) \$	1 231 \$
Charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières		238	1 039	1 277	(404)	2	875	234	(221)	13	73	(1)	85
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat		1 081 \$	(663) \$	418 \$	335 \$	(10) \$	743 \$	829 \$	435 \$	1 264 \$	(110) \$	(8) \$	1 146 \$
Résultat d'exploitation		1 319 \$	376 \$	1 695 \$	(69) \$	(8) \$	1 618 \$	1 063 \$	214 \$	1 277 \$	(37) \$	(9) \$	1 231 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		903	1	904				880	1	881			
Éléments d'ajustement ⁱ⁾		(155)	(140)	(295)				(19)	19	—			
Montant ajusté du BAIIAⁱ⁾		2 067 \$	237 \$	2 304 \$				1 924 \$	234 \$	2 158 \$			

i) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA :

		16 semaines closes les					
		5 oct. 2024			7 oct. 2023		
(en millions de dollars)		Loblaw	Propriétés de Choix	Total sectoriel	Loblaw	Propriétés de Choix	Total sectoriel
Recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC		(155) \$	— \$	(155) \$	— \$	— \$	— \$
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers		—	(58)	(58)	—	45	45
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement		—	(82)	(82)	—	(26)	(26)
Profit sur la vente d'immeubles non exploités		—	—	—	(13)	—	(13)
Ajustement de la juste valeur des dérivés		—	—	—	(6)	—	(6)
Éléments d'ajustement		(155) \$	(140) \$	(295) \$	(19) \$	19 \$	— \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

40 semaines closes les

	5 oct. 2024						7 oct. 2023					
(en millions de dollars)	Loblaw	Propriétés de Choix	Total sectoriel	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Total	Loblaw	Propriétés de Choix	Total sectoriel	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Total
Produits	46 066 \$	1 025 \$	47 091 \$	(580) \$	— \$	46 511 \$	44 998 \$	980 \$	45 978 \$	(554) \$	— \$	45 424 \$
Résultat d'exploitation	3 044 \$	856 \$	3 900 \$	(237) \$	(279) \$	3 384 \$	2 755 \$	810 \$	3 565 \$	(239) \$	(39) \$	3 287 \$
Charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières	622	863	1 485	(399)	1	1 087	608	(432)	176	55	(2)	229
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	2 422 \$	(7) \$	2 415 \$	162 \$	(280) \$	2 297 \$	2 147 \$	1 242 \$	3 389 \$	(294) \$	(37) \$	3 058 \$
Résultat d'exploitation	3 044 \$	856 \$	3 900 \$	(237) \$	(279) \$	3 384 \$	2 755 \$	810 \$	3 565 \$	(239) \$	(39) \$	3 287 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 272	3	2 275				2 226	3	2 229			
Éléments d'ajustement ⁱ⁾	4	(141)	(137)				27	(111)	(84)			
Montant ajusté du BAIIAⁱ⁾	5 320 \$	718 \$	6 038 \$				5 008 \$	702 \$	5 710 \$			

i) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA :

40 semaines closes les

	5 oct. 2024			7 oct. 2023		
(en millions de dollars)	Loblaw	Propriétés de Choix	Total sectoriel	Loblaw	Propriétés de Choix	Total sectoriel
(Recouvrement) charge relatif aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC	(155) \$	— \$	(155) \$	37 \$	— \$	37 \$
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	—	—	—	—	91	91
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	—	(102)	(102)	—	(202)	(202)
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	—	—	—	(12)	—	(12)
Ajustement de la juste valeur des dérivés	(5)	—	(5)	2	—	2
Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif	164	—	164	—	—	—
Coûts de transaction et autres recouvrements connexes	—	(39)	(39)	—	—	—
Éléments d'ajustement	4 \$	(141) \$	(137) \$	27 \$	(111) \$	(84) \$

L'incidence de la consolidation comprend les éléments suivants :

16 semaines closes les						
(en millions de dollars)	5 oct. 2024			7 oct. 2023		
	Produits	Résultat d'exploitation	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	Produits	Résultat d'exploitation	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières
Élimination des produits locatifs intragroupe	(195) \$	56 \$	— \$	(185) \$	35 \$	— \$
Élimination de contrats de location internes	2	18	(44)	2	(37)	(39)
Élimination des transactions immobilières intersectorielles	—	(87)	—	—	(1)	—
Comptabilisation des amortissements des immeubles de placement détenus par Propriétés de Choix classés par la société comme des immobilisations corporelles et évalués au coût	—	(8)	—	—	(7)	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	—	(48)	1	—	(27)	—
Distributions sur les parts échangeables versées par Propriétés de Choix à GWL	—	—	(75)	—	—	(74)
Distributions sur les parts de fiducie versées par Propriétés de Choix, à l'exclusion des montants versés à GWL	—	—	52	—	—	53
Ajustement de la juste valeur des parts échangeables de Propriétés de Choix	—	—	(906)	—	—	352
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	—	—	568	—	—	(219)
Total	(193) \$	(69) \$	(404) \$	(183) \$	(37) \$	73 \$

40 semaines closes les						
(en millions de dollars)	5 oct. 2024			7 oct. 2023		
	Produits	Résultat d'exploitation	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	Produits	Résultat d'exploitation	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières
Élimination des produits locatifs intragroupe	(588) \$	29 \$	— \$	(562) \$	1 \$	— \$
Élimination de contrats de location internes	8	(26)	(102)	8	(88)	(91)
Élimination des transactions immobilières intersectorielles	—	(119)	—	—	(5)	—
Comptabilisation des amortissements des immeubles de placement détenus par Propriétés de Choix classés par la société comme des immobilisations corporelles et évalués au coût	—	(35)	—	—	(14)	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	—	(86)	3	—	(133)	2
Distributions sur les parts échangeables versées par Propriétés de Choix à GWL	—	—	(225)	—	—	(222)
Distributions sur les parts de fiducie versées par Propriétés de Choix, à l'exclusion des montants versés à GWL	—	—	157	—	—	156
Ajustement de la juste valeur des parts échangeables de Propriétés de Choix	—	—	(467)	—	—	823
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	—	—	235	—	—	(613)
Total	(580) \$	(237) \$	(399) \$	(554) \$	(239) \$	55 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

(en millions de dollars)	5 oct. 2024	Aux	
		7 oct. 2023	31 déc. 2023
Total des actifs			
Loblaw	39 261 \$	38 252 \$	38 979 \$
Propriétés de Choix	17 405	17 260	17 309
Total sectoriel	56 666 \$	55 512 \$	56 288 \$
Siège social de GWL	12 159	12 231	12 507
Incidence de la consolidation	(18 852)	(18 752)	(19 025)
Chiffres consolidés	49 973 \$	48 991 \$	49 770 \$

(en millions de dollars)	16 semaines closes les		40 semaines closes les	
	5 oct. 2024	7 oct. 2023	5 oct. 2024	7 oct. 2023
Dépenses d'investissement				
Loblaw	690 \$	695 \$	1 572 \$	1 433 \$
Propriétés de Choix	129	60	251	294
Total sectoriel	819 \$	755 \$	1 823 \$	1 727 \$
Siège social de GWL	—	—	—	1
Incidence de la consolidation	(86)	1	(144)	(96)
Chiffres consolidés ⁱ⁾	733 \$	756 \$	1 679 \$	1 632 \$

- i) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie de la société, et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de la période à l'étude.